

THEME 1	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE	
			Développer une culture commune DD	
1. Pédagogie	1.1. Contenu pédagogique	1.1.1. Aspects disciplinaires	<i>111a</i> Intégrer le développement durable autant que faire se peut dans toutes les disciplines, toutes les formations, toutes les filières et à tous les niveaux. <i>111b</i> Renforcer les approches scientifiques naturalistes dans les programmes ainsi que le temps qui leur est consacré.	
		1.1.2. Aspects transversaux	Compétences ou aptitudes à développer autant lors des approches disciplinaires qu'interdisciplinaires ou à l'occasion de projets	
		1.1.3 Modules spécifiques	<i>113a</i> Introduire des modules pluridisciplinaires DD dans les formations supérieures adaptés aux champs professionnels.	
	1.2. Modalités pédagogiques			Mettre en œuvre l'intégration systématique du DD dans les nouveaux programmes (Cf. circulaire 29 mars 2007)
		1.2.1. Modalités de l'intégration disciplinaire	<i>121a</i> Faire une relecture des programmes existants et réviser les documents d'accompagnement (instructions) données sur les programmes afin d'introduire le DD: s'obliger à problématiser "au-dessus" . Cf Eduscol	
		1.2.2. Modalités de la co- et pluridisciplinarité	<i>122a</i> Aménager davantage d'espaces de pluridisciplinarité pour introduire le DD. Développer les "projets" et introduire des "temps forts " (points d'orgue) partagés entre les disciplines. Aprofondir les aspects méthodologiques de ces approches pluridisciplinaires	
		1.2.3. Modalités particulières de ces actions	Veiller à l'ancrage territorial et à l'ouverture aux problématiques internationales. <i>123f</i> Aller sur le terrain pour percevoir et comprendre le concret (<i>classes hors les murs</i>) et favoriser les stages en entreprise.	
		1.2.4. Temps à consacrer à ces modalités pédagogiques	Donner du temps aux enseignants pour leur permettre de se concerter et de développer les actions en pluridisciplinarité et en partenariat. Introduire de la souplesse dans les emplois du temps pour faciliter les classes hors les murs et les projets.	
		1.2.5. Evaluations des élèves	A tous les niveaux, évaluer le bagage DD acquis.	
		1.2.6. Evaluation des actions, enseignements et projets	Le principe d'une évaluation des différentes actions pédagogiques est adopté ; les paramètres et les modalités d'une telle évaluation sont à définir. Inviter les Inspections à développer les outils d'évaluation appropriés (cf. 632 et 633)	
			Conduire un programme de recherche sur les compétences requises pour les développement durable.	
	1.3. Programmes et Référentiels	1.3.1. Programmes et Référentiels pédagogiques		Dans le cadre offert par le Socle commun des connaissances et compétences, veiller à la déclinaison rapide des savoirs, savoir être et savoir faire relevant du DD <i>131a</i> Commencer par la révision des documents d'accompagnement (instructions), et engager parallèlement celle des référentiels et programmes en essayant d'accélérer les processus. A l'instar des référentiels professionnels, introduire une procédure concertée sur le contenu pédagogique.
			1.3.2. Programme et référentiels de certification et concours	<i>132a</i> Introduire des modules DD au sein des référentiels de certification et dans les concours ; adapter les modules existants à la nouvelle donne du Développement durable pour tous les niveaux.
		1.3.3. Programme et référentiels professionnels	Mieux identifier le DD dans les différents métiers et l'introduire dans tous les référentiels Appeler l'Observatoire Prospectif des Métiers à prendre en compte le DD dans ses travaux. <i>133b</i> En amont de toute révision de référentiel, sensibiliser au développement durable les membres des CPC <i>133c</i> Créer un groupe de travail paritaire "ad hoc" qui soit transversal aux différentes CPC et autres organismes paritaires pour la formation professionnelle. E33 <i>133f</i> Appliquer les recommandations 133 en priorité, dans les métiers du bâtiment, de l'énergie (énergies renouvelables, efficacité énergétique...), de l'agriculture...	
THEME 2	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE	
2. Partenariat et pilotage	2.1. Charte, agrément, label EDD	2.1.1. Charte nationale de l'EDD	<i>211a</i> Elaborer une charte nationale EDD de façon concertée. Souligner l'engagement moral et éthique.	
		2.1.2. Agrément et/ou label EDD	La qualité pédagogique des actions en partenariat suppose la certification des intervenants (organismes et personnes) Pour assurer la qualité pédagogique établir une procédure d'agrément des organisations et une procédure d'agrément pour les personnes.	
	2.2. Partenariat	2.2.1. Conventions de partenariat	<i>221a</i> Introduire la finalité DD dans les Contrats éducatifs locaux (CEL) existants. <i>221b</i> Appels d'offres et Conventions en EDD. Un groupe de travail est monté pour trancher ces questions	
		2.2.2. Protocole entre ministères	<i>222a</i> Des accords cadres entre les ministères sont à établir pour définir les objectifs DD partagés, leurs domaines de compétence et de responsabilité respectifs ainsi que les modalités de leur collaboration (Ministères, Etablissements publics).	
	2.3. Pilotage	2.3.1 Organisation au niveau régional	<i>231a</i> Organiser les relations entre les Régions et les Académies en matière d'EDD.	
			<i>231b</i> Les Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) constituent des instances consultatives propices à la concertation en matière de DD.	

			231d Les acteurs de l'EDD sont invités à élaborer une Charte régionale déclinaison de la Charte nationale pour sa bonne appropriation par les acteurs locaux.
			232a Les recteurs sont invité à définir et mettre en œuvre la démarche de développement durable (agenda 21) de leur académie
			232b Ouvrir les Comités de pilotage académiques existants à tous les acteurs de l'EDD
	2.3.3. Animation locale		233a Instaurer des Comités d'animation territoriaux à l'échelon d'organisation le plus adéquat (commune, agglomération, pays...). Organiser un espace de concertation EDD sur les bassins de vie.
			233d Veiller à une répartition territoriale équilibrée des centres de culture scientifique et technique. Y introduire la préoccupation DD
	2.4. Evaluation	2.4.1. Indicateurs, métrique	Elaborer les outils et indicateurs adaptés à l'évaluation (évaluation E3D/ agendas 21 scolaires, tableau de bord...)
			241c S'attacher à retenir des indicateurs synthétiques , aisés à renseigner et compréhensibles
		2.4.2. Evaluation, amélioration	Instituer une mission évaluation de la politique éducation au développement durable
			242b Inviter les Observatoires régionaux de l'environnement à ouvrir un volet EDD
THEME 3	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE
3. Démarche E3D, agenda 21 scolaire			Les établissements et les collectivités locales ont un intérêt réciproque à entrer en démarche de DD;
	3.1. Politique d'établissement	3.1.1. Explication de la démarche E3D (Agenda 21 scolaire)	311a Tous les établissements d'enseignement et de formation quels que soient les niveaux, sont invités à entrer en démarche de développement durable, agenda 21 scolaire, dont le volet pédagogique constitue le cœur. 311b. Articuler la pédagogie avec la démarche DD de l'établissement, qui devient ainsi un objet de démonstration et d'application directe.
		3.1.2. Pilotage de la démarche DD de l'établissement	312c Instaurer un Comité de pilotage DD dans chaque établissement comprenant les parties prenantes y compris les élèves 312d Dans chaque établissement, mettre en place " Réfèrent EDD " volontaire en charge de l'animation de la démarche et de l'interface avec les partenaires de l'établissement pour l'EDD
		3.1.4. Dimension sociale	314a L'E3D/L'agenda 21 présente également un volet social. Il permettra d' organiser le dialogue entre les parties prenantes pour décroisser, apprendre à partager et co-construire
		3.1.5. Méthodologie pour l'agenda 21	315a Etablir un guide méthodologique pour la mise en œuvre de l'E3D/agenda 21 adapté aux différents types d'établissements, à partir des travaux existants. Créer un support de type progiciel et y associer des ressources en ligne (argumentaires, meilleures pratiques, indicateurs...) 315b Référentiel Pour l'enseignement supérieur, s'appuyer sur le référentiel stratégique de responsabilité globale de la Conférence des grandes écoles et/ou sur celui dérivé du référentiel SD 21000 de l'AFNOR
THEME 4	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE
			L'EDD ne saurait être efficacement mise en œuvre sans un effort important de formation des enseignants et des responsables.
4. Formation	4.1. Formation de la communauté éducative		
		4.1.1. Formation des responsables	411a Sensibilisation et formation des directeurs d'administration centrale, des hauts responsables administratifs, pédagogiques, de tous niveaux, national, académique et universitaire.
		4.1.2. Formations des enseignants	412a. L'EDD doit entrer très en amont dans la formation des enseignants, tant en licence que lors de la préparation des concours. 412b. Les plans de formation académiques doivent intégrer des formations DD. 412f Utiliser le nouveau stage en entreprise obligatoire des futurs enseignants pour l'EDD
		4.1.3. Formation des autres personnels des établissements	413a Mettre en œuvre une sensibilisation voire des formations-actions inter catégorielles et multipartenariales au sein des établissements à l'occasion des démarches E3D / agenda 21 scolaire
	4.2. Formation des autres parties prenantes de l'EDD	4.2.1. Dans le cadre des démarches E3D agenda 21	421a. Intéresser les collectivités dans le cadre des démarches E3D et favoriser les démarches conjuguées de formation.
		4.2.2. Formation des intervenants de l'EDD	422a Inscrire le métier d'éducateur EDD dans le répertoire des métiers de l'ANPE (ROME) et définir le référentiel correspondant. Favoriser la formation continue et la VAE.
	4.3. Formation des formateurs	4.3.1. Formation des experts	431a Les problématiques DD impliquent le recours à des experts; il faut notamment pallier le déficit de spécialistes constaté dans certaines disciplines (botanique, écotoxicologie...) et en former en conséquence.
		4.3.2. Formation des généralistes	432a Le déploiement des actions d'EDD va engendrer une demande accrue de généralistes; il est proposé d'organiser des formations au niveau académique pour la formation de formateurs EDD.
		4.3.3. Personnes ressources	433a Recenser les personnes ressources intervenant dans les formations au DD, les aider à traduire leur expertise sous forme pédagogique (supports pédagogiques électroniques, vidéo...)
		4.3.4. Autoformation	Introduire dans le portail Internet EDD une rubrique "autoformation" donnant accès à des modules proposant l'essentiel des connaissances utiles

	4.4. Formation des acteurs	4.4.1. Formation professionnelle continue	La formation continue des acteurs est le principal levier pour la mise à niveau rapide de la société
			441a De façon générale, il faudra mieux prendre en compte le DD dans les dispositifs de formation continue
THEME 5	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE
5. Ressources pour la mise en œuvre			Le déploiement de l'EDD ne pourra se faire sans l'affectation de ressources humaines compétentes, sans des crédits temps importants et sans budgets.
	5.1. Ressources humaines disponibles	5.1.1. Personnels mobilisables	511a Recenser au niveau local (comités territoriaux) les personnes ressources et les personnels disponibles pouvant être affectés à des missions EDD pour tout ou partie de leur temps par les institutions et organisations concernées (animateurs, formateurs, enseignants, experts...) sous réserve de leur qualification.
		5.1.2. Capacités d'action	512a Evaluer les capacités d'action de la sphère éducative et de ses partenaires à partir de ses ressources propres. 512b Evaluer le retour sur investissement de l'effort national EDD; mesurer l'effet levier et exprimer ce retour en termes économiques et de bénéfice social. 512c Déterminer des modalités de soutien à la dynamique liée à l'émergence de nouveaux besoins dans les secteurs professionnels. Constituer un groupe de travail ad hoc avec les collectivités, les entreprises et les associations et s'inspirer des actions conduites à l'étranger.
	5.2. Outils et supports	5.2.1. Inventaire et caractérisation des outils	521a L'EDD doit s'appuyer sur les possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication. 521b Dresser un tableau de bord des ressources et outils pédagogiques disponibles 521d Assurer la bonne diffusion de l'information sur ces ressources; cibler au sein des établissements les référents EDD et les professeurs documentalistes des Centres de documentation et d'information (CDI) de façon à valoriser et faire connaître ces ressources sur le terrain; recourir à des outils informatiques spécifiques (veille automatisée) 521e Inventorier à l'échelon territorial les sites, espaces physiques, centres de sports et loisirs, centres et structures pouvant accueillir des actions EDD; les faire connaître des acteurs locaux de l'EDD (Comités territoriaux).
		5.2.2. Création d'outils et supports	522a Mettre en place un réseau intégré de centres de ressources nationaux autour des organismes disposant du savoir faire (CRDP, UVED, ADEME, CNED, MNHN...)
	5.3. Portail EDD	5.3.1. Intégration au portail public	531a Faire de sorte que le portail des ressources pour l'EDD soit visible et accessible depuis le portail national (Cf. Grenelle) de façon à ne pas isoler la sphère EDD.
		5.3.3. Développement	533a Pour le portail EDD privilégier une conception partagée et une répartition des tâches de mise à jour entre acteurs reconnus
THEME 6	SOUS THEME	RUBRIQUE	PROPOSITIONS DE NIVEAU STRATEGIQUE
6. Soutien et déploiement de la politique EDD	6.1. Pilotage	6.1.1. Schéma national EFDD	611a Le présent programme d'action et les dispositifs à mettre en place constituent un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable visant à coordonner le déploiement de tous ces efforts.
		6.1.2. Structure de pilotage	612a Pour assurer le pilotage et l'animation de ce schéma national, il est proposé de créer une Délégation ad hoc à l'éducation au développement durable. Cette entité administrative (administration de mission) est en rapport direct avec l'Education nationale et les autres ministères en charge de l'EDD, et avec le Commissariat général au développement durable.
	6.2. Dispositifs de soutien		Des dispositifs particuliers sont à mettre en place pour accroître les capacités d'action existantes
		6.2.1. Chaires universitaires de Développement durable - Recherche	621a Créer des chaires de Développement durable dans les régions 621c Soutenir et valoriser la recherche sur des thématiques transversales liées au DD; instaurer un Prix (Cf. Fondation). 621d Développer la recherche en sciences de l'éducation sur le domaine de l'EDD
		6.2.2. IHEDD	622a Mettre en place l'Institut des hautes études du développement durable (Cf. Grenelle), dispositif en réseau ayant pour mission de sensibiliser et former les hauts responsables et dirigeants de la fonction publique et du secteur privé.
		6.2.3. Promotion des métiers DD	La politique de DD implique le renforcement et l'adaptation de métiers existants et suscite le développement de métiers nouveaux 623b Etablir les référentiels des métiers nouveaux (par ex: diagnostic et mise à niveau des bâtiments, gestionnaire DD de zones d'activité, énergies renouvelables...) et mettre en place les formations correspondantes aux différents niveaux requis.
	6.3. Evaluation de la politique EDD	6.3.1. Mission d'évaluation de la politique EDD	631a Instaurer une Mission d'évaluation de la politique d'éducation et de formation au développement durable. Cette mission sera en cohérence avec les instances d'évaluation existantes, les critères de la LOLF, la SNDD et les stratégies ministérielles (Cf. Agriculture). Un groupe de travail ad hoc est proposé pour définir les indicateurs pertinents et les modalités de l'évaluation. (Cf. 242c)

	6.4. Financement		Financer l'effort national d'EFDD est un investissement nécessaire, dont le retour pour le pays et les acteurs sera rapide.
		6.4.1. Evaluation budgétaire	641a Charger un groupe de travail ad hoc pour établir l'évaluation budgétaire du Schéma national et des ressources à mobiliser
		6.4.2. Fondation nationale pour l'EDD	642a Créer une Fondation nationale pour l'éducation au développement durable (FNEDD) recevant le soutien d'entreprises très engagées dans le développement durable. Abritée par la Fondation de France, cette Fondation pourra faciliter la mise en œuvre du Schéma national.
		6.4.3. Autres dispositions à examiner	Examen des autres sources de financement possibles
	6.5. Suivi	6.5.1. Groupes de travail ad hoc	Un certain nombre de propositions supposent soit des expertises spécifiques (questions juridiques), soit des processus de concertation (Charte), soit des études ou recherches (retour sur investissement de l'EDD), soit la définition d'entités nouvelles (Mission d'évaluation)...
			651a Des groupes de travail ad hoc sont à mettre en place en conséquence
		6.5.2. Entretien de la dynamique	Les manifestations sur l'EDD (Colloques, rencontres, débats...) à l'initiative des différents acteurs sont encouragées
			652a Une manifestation rassemblant les réseaux professionnels structurant la sphère éducative est à organiser au premier semestre 2008 afin de les mobiliser sur l'EDD
			652b On s'appuiera sur les manifestations à venir pour informer et mobiliser les acteurs.